

pleines de dévotion pour la Sainte Eucharistie. Le décret dont nous parlons apporte le sceau de la paix définitive, salutaire et durable.

Je ne sache pas, quels qu'aient été les événements marquants inscrits dans les annales, déjà si glorieuses, de nos assemblées, qu'il y en ait jamais eu de plus importants que la proclamation faite en ce moment par celui-là même qui, par ordre du Souverain Pontife, a eu le grand honneur de préparer et de signer le décret de la communion quotidienne. N'est-elle pas, en effet, la réalisation de tous nos efforts et de tous nos vœux : l'union de plus en plus intime de l'humanité avec Dieu !

Deux discours sont ensuite prononcés : le premier sur l'utilité des Congrès eucharistiques, le second est un intéressant historique du culte catholique à Tournai.

(à suivre.)

À nos chers Zélateurs et abonnés

LE mois d'octobre marque une des quatre échéances d'abonnement de notre revue.

A nos abonnés donc qui terminent leur année en ce mois, nous demandons de renouveler au plus tôt leur souscription, si, comme nous l'espérons, ils veulent continuer à encourager notre Œuvre, et rester participants de ses multiples avantages. — A plus forte raison, nous prions les abonnés en retard des échéances précédentes de vouloir bien se mettre en règle immédiatement.

A nos Zélateurs et Zélatrices, nous demandons de collecter au plus tôt leurs listes d'abonnements d'octobre et de continuer ainsi l'apostolat si méritoire qu'ils ont entrepris pour la gloire de Jésus-Hostie.

A tous nous demandons de se faire les propagateurs de cette pieuse publication en la faisant connaître et en lui gagnant de nouveaux abonnés.

Avantages spirituels offerts à nos abonnés

1. Ils ont part à une messe célébrée chaque semaine, soit 52 Messes par an, à leurs intentions, pour les vivants et pour les défunts. Ils participent, en outre, à toutes les prières et bonnes œuvres de la Communauté du T. S. Sacrement.
2. Ils ont part, après leur mort, à un Service solennel, célébré chaque année, à perpétuité, dans le cours de novembre.
3. Nos abonnés ont le mérite de soutenir l'Œuvre de l'Exposition perpétuelle du Très Saint Sacrement dans notre Sanctuaire.